

Listen to this article

En Romains 5 :1, où l'Apôtre déclare : « Etant justifiés par la foi, nous avons la paix avec Dieu », sa pensée est que notre paix, notre harmonie avec Dieu commença avec notre foi et nous amena à cette condition de grâce dans laquelle nous demeurons comme fils de Dieu, engendrés de l'Esprit saint et nous réjouissant de l'espoir de la gloire, l'honneur et l'immortalité du royaume. Notre justification par la foi commença avec le premier élément de notre foi, c'est-à-dire quand, pour la première fois, nous vîmes le Seigneur, même imparfaitement.

A partir du moment où, pour la première fois, nous nous approchâmes de Dieu, nous commençâmes à posséder une mesure de paix qui nous accompagne aussi longtemps que, croissant en connaissance et en obéissance, nous marchons dans la bonne direction. Ceux dont la foi, l'obéissance, cesse, voient leur paix avec Dieu diminuer. Si la foi et l'obéissance s'étendent jusqu'au point de la pleine consécration et de l'engendrement de l'Esprit saint, il en advient la « paix de Dieu qui surpasse toute intelligence », régnant dans notre coeur (Phil. 4 : 7). Ce texte se rapporte à la paix rendue parfaite, accordée par le saint Esprit et qui résulte d'une pleine consécration à la volonté de Dieu.

Après que notre confiance et notre obéissance se furent accrues jusqu'au moment où nous fûmes prêts à présenter nos corps en sacrifice vivant à Dieu, nous entrâmes, alors, dans cette bénédiction plus complète dans laquelle nous demeurons maintenant. Mais pour y entrer, il a fallu, premièrement, que notre foi fût vivifiée par le Souverain Sacrificateur qui, du mérite de son sacrifice, nous en impute autant qu'il est nécessaire pour nous rendre parfaits ; et, secondement, il nous a fallu être acceptés comme sacrifices, par notre Père céleste qui montre son acceptation en nous engendrant de l'Esprit saint à la nouveauté de vie.

La vivification est ce qui rend la justification complète et immuable. La personne dont la justification a été vivifiée a reçu sa part entière du mérite de Christ. Il ne lui

Copyright © Association des Etudiants de la Bible 

resterait plus de droit dans la grande expiation, si elle devait rebrousser chemin à la manière de la truie qui retourne pour se vautrer au bourbier. Si elle n'arrivait pas à persévérer jusqu'à son achèvement complet comme nouvelle créature, la seule chose qui lui resterait serait « une certaine attente terrible de jugement et l'ardeur d'un feu qui va dévorer les adversaires». — Héb. 10 : 27.

A titre d'exemple, considérons une personne qui ne jouit pas de l'harmonie avec Dieu, mais qui le recherche à tâtons. D'une manière typique, elle admet que la présence divine est représentée dans le Tabernacle. Elle s'approche de Dieu. Comme elle s'approche du Tabernacle, elle ne trouve qu'une porte pour entrer du Camp au Parvis. Après être entrée par cette porte, elle voit l'autel d'airain avec ses sacrifices représentant le sacrifice méritoire du Rédempteur. Passer l'autel implique la foi dans l'oeuvre rédemptrice. A partir du moment où elle entre dans la condition de foi du « parvis », sa foi continue à croître avec chaque pas d'obéissance fait vers l'avant. Ensuite, elle aperçoit le premier voile qui représente la consécration jusqu'à la mort. Si, pour passer sous ce voile, elle accomplit l'abaissement de l'entière consécration, il en résulte pour elle une paix complète, parfaite, celle à laquelle fit allusion notre Seigneur lorsqu'il dit « Je vous donne ma paix.» — Jean 14 : 27.

La foi de cette personne n'est plus simplement une foi dans l'oeuvre du Rédempteur plus que cela, elle est devenue la « paix, le don de l'amour de Dieu », l'engendrement de l'Esprit saint, qui surpasse toute intelligence et qui règne dans son coeur. Mais si, après avoir atteint le premier voile et compris qu'il représente le sacrifice de tous intérêts terrestres, l'on n'accomplit pas ce pas, il en résultera une diminution de paix et, peut-être bien, un mouvement plus ou moins rétrograde vers la porte, vers le monde.

La différence entre la justification de ceux qui sont maintenant justifiés par la foi en notre Seigneur Jésus-Christ, et celle d'Abraham, d'Isaac, de Jacob et des autres anciens Dignes, au sujet desquels il a été dit qu'ils furent justifiés par la foi, est celle-ci : les anciens Dignes vécurent en un temps où leur foi ne pouvait être vivifiée. C'est pour cela que rien de ce qu'ils pouvaient faire ne leur donnait plus que le privilège d'avoir l'approbation divine et une meilleure espérance pour l'avenir, selon la somme de connaissance dont ils jouissaient. Ils ne sauraient jamais obtenir effectivement la vie éternelle, à moins que ce ne fût par le Rédempteur.

Copyright © Association des Etudiants de la Bible 

C’est à cause de cela qu’ils reçurent seulement la promesse de la vie éternelle. Leur pleine justification se fera quand le Rédempteur aura fait application de son mérite au monde.

Durant l’âge de l’Evangile, les choses se font différemment. Quiconque voudrait être justifié par la foi maintenant et, pareillement, approuvé de Dieu, doit présenter son corps en sacrifice vivant. Ceux qui le font, dans ce « temps agréable », sont acceptés par le Seigneur et engendrés de l’Esprit saint. Ils cessent alors d’être terrestres et ils obtiendront leur récompense avec ceux qui formeront la classe céleste, avec notre Seigneur, sur le plan spirituel.

W. T. 4901 — C.T.R. 1911.